

Image not found or type unknown



## Révocation et ré emploi en collectivité

Par **Tao33**, le **14/01/2020** à **23:09**

Bonjour

En consultant votre site vous informez qu'un fonctionnaire révoqué perd sa qualité de fonctionnaire à vie. De quel texte tenez vous cela? Et une personne révoquée peut elle être embauchée et a nouveau titularisé dans une autre collectivité ?